

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2 120 ECTS
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	INGÉNIERIE DE PROJETS INTERCULTURELS ET INTERNATIONAUX					
Volume horaire étudiant :	182 h	259 h			420 h	441 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage obligatoire	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Véronique PARISOT Maître de Conférences en Droit Privé veronique.parisot@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.58.98.41	Jean-Philippe THONY Scolarité jean-philippe.thony@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.58.98.34
Composante(s) de rattachement : Espé Bourgogne - Département Denis Diderot	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

■ Débouchés du parcours (métiers et poursuite d'études)

Le parcours « Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux » vise à permettre une insertion réussie sur le marché du travail national, européen, international de l'action publique et privée dans les domaines de l'art et de la culture en tenant compte de la dimension interculturelle.

La formation dispensée a pour objectif de transmettre des compétences en conception, coordination, administration, gestion et médiation adaptées au champ professionnel de la culture et aux échanges culturels internationaux. Les métiers visés sont :

- Chargés de production et de programmation
- Responsables et coordinateurs de projets d'échange
- Agents d'accompagnement des artistes
- Secrétaires généraux
- Administrateurs
- Responsables de communication ou de relations publiques en collectivité ou en entreprise
- Concepteurs et évaluateurs de projets artistiques et culturels
- Chargés des relations avec les médias

- Médiateurs
- Responsables de services éducatifs ...

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

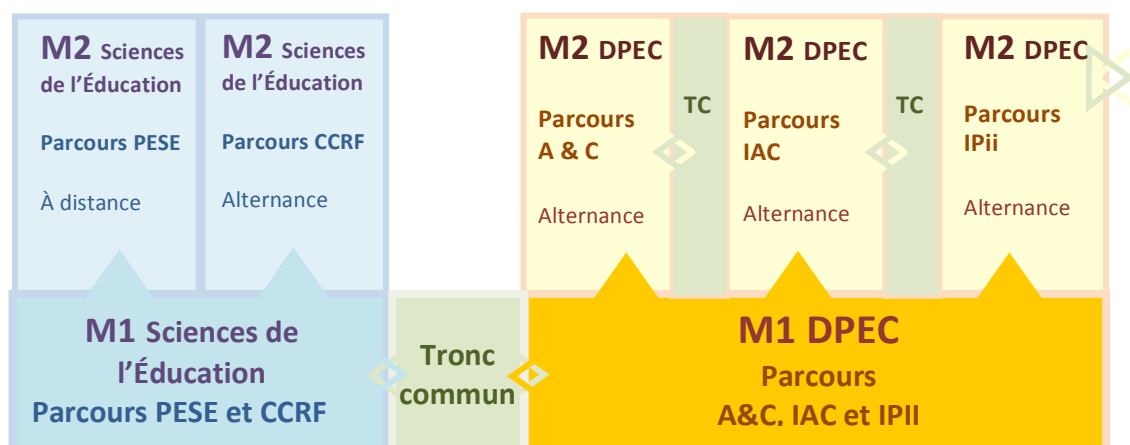
■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédigier** un projet/ **définir** les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **rédigier** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée / **concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / **trouver** des financements publics ou privés / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat/ **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public / **conduire** des entretiens d'enquête / connaître des concepts de base en **anthropologie** / comprendre l'**aménagement** du territoire / comprendre le **fonctionnement** des collectivités locales / connaître le **droit** des biens culturels / connaître la vie **économie** de la culture / connaître l'**histoire** de l'action culturelle en France / connaître l'**histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / maîtriser au moins **deux langues étrangères**/ connaître les enjeux de la coopération internationale/ savoir travailler dans un **contexte de diversité culturelle** / **concevoir** un projet interculturel / **définir** les objectifs culturels d'une structure / / **traduire** une politique en projet opérationnel/ **définir** les bases artistiques d'une programmation / **définir** les bases artistiques d'un projet / **faire l'argumentation** d'un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un événement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation / **évaluer et ou organiser** un projet patrimonial.

■ **Schéma général des parcours possibles :**

La première année du parcours est commune avec les parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » et « Arts et Cultures ». En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours « CCRF » et « PESE » relevant de la mention « Sciences de l'Éducation » en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



Les enseignements mutualisés sont indiqués en bas de chaque unité d'enseignement de la maquette pédagogique ci-dessous :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	LV 1 Anglais*		12	12	1	CC		1	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC		1	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC		1	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC		1	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC		1	1
	Communication*	12		12	1	CC		1	1
TOTAL UE 1		20	56	76	6			5	5

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 2	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT			1
	Droit social*	12		14	3	CT			1
TOTAL UE 2		24	6	32	6				2

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 3	discipline	CM	TD	Total H/E	ECT S	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT			1
	Financement de la culture	12		12	1	CT	1		1
TOTAL UE 3		48	24	72	6				4

UE 4	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 1	Sociologie de la culture	12		12	1	CT	1		1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CT	1		1
	Politiques culturelles	12	6	18	2	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC		1	1
TOTAL UE 4		36	30	66	6		3		3

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 5	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion publique	Finances publiques	12		12	3	CC		1	1
	Organisation administrative de l'État-collectivités territoriales -Europe	12		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		24		24	6			4	4

	Total S1 hors encadrement S&P (UE 1 à 5)	154	116	270	30				16
	Total S1	154	140	294	30				20

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing, communication, langues	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	2	CC			1
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC			1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC			1
TOTAL UE 6		20	32	52	6				4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 7	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 2	Éducation populaire*	12		12	2	CT	1		1
	Culture et développement durable	12		12	2	CT	1		1
	Tourisme et culture	12		12	1	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC	1		1
TOTAL UE 7		36	18	54	6		3		4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 8	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	3	CT	1		1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	3	CC		1	1
TOTAL UE 8		12	24	36	6		1	1	2

UE 9	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CT	1		1
	Art contemporain	12		12	2	CT	1		1
	Histoire du musée	12		12	2	CT	1		1
TOTAL UE 9		32	6	42	6		3		3

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	3	CC		1	1
	Arts numériques		12	12	3	CT	1		1
TOTAL UE 10			27	27	6				

	Total S2 hors encadrement S&P (UE 6 à 10)	104	107	211	30				14
	Total S2	104	149	253	30				27

	Total M1 hors encadrement S&P	258	223	481	60				30
	Total M1	258	289	547	60				47

Le rapport de stage problématisé donne lieu à un travail important : 8 ECTS.

Ainsi défini, la première année du parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » correspond à **60 Crédits ECTS**.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines, en France ou à l'étranger. À l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage problématisé qu'ils soutiennent en septembre devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

L'admission en M2 « Ingénierie des Projets interculturels et internationaux » est de droit pour les étudiants ayant validé le M1 Direction de Projets ou d'Établissements Culturels de l'Université de Bourgogne et représente environ 30% des effectifs de la première année de formation :

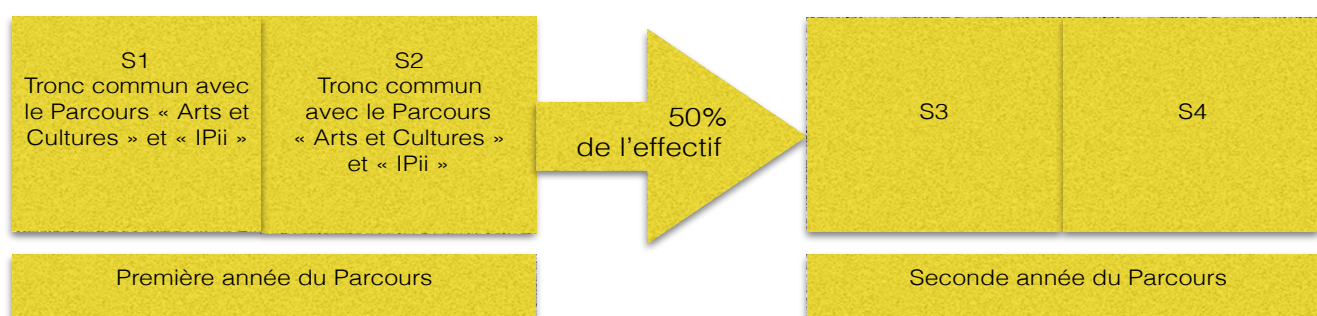


Schéma du Parcours « Ingénierie de l'action culturelle »

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DEPC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.74)

Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.

- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

■ Compétences acquises à l'issue de seconde année du parcours

- connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle en France et à l'international,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle en France et à l'international,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- analyser les conditions de mise en œuvre d'une action interculturelle,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- concevoir et mettre en œuvre une action interculturelle,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats en France et à l'international,
- connaître les procédures de diffusion des œuvres,
- maîtriser les outils de la communication culturelle,
- effectuer le suivi administratif et financier d'une action interculturelle,
- évaluer une action interculturelle et ses effets.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la seconde année du parcours :

La deuxième année du parcours « Ingénierie de Projets interculturels et internationaux », comporte des enseignements mutualisés avec le parcours « Arts et Cultures » et le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » de la même mention.

Au semestre 4 la plupart des enseignements sont dispensés en anglais, condition indispensable à l'insertion professionnelle des étudiants dans un milieu international.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire professionnel qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire professionnel similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Ainsi définie, la deuxième année du parcours correspond à **60 Crédits ECTS**.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 01	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Fondamentaux de l'interculturalité	Culture et mondialisation	10		10	2	CC	1
	Culture et développement	10		10	2	CC	1
	Culture et territoire	10		10	2	CC	1
	Diplomatie et coopération culturelle	10		10	2	CC	1
	France à l'étranger et francophonie	10		10	2	CC	1
TOTAL UE 01		30		30	6		3

(1) : CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 02	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
L'interculturel dans le développement culturel	L'interculturel : entre universalité et diversité	10		10	2	CC	1
	Interculturel et politiques culturelles en Europe	6		6	2	CC	1
	Diversité et démocratie	10		10	2	CC	1
TOTAL UE 02		26		26	6		3

UE 03	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Cadre général de l'action culturelle	Production de manifestations interculturelles		30	30	2	CC	1
	Analyser les coûts et construire un budget** Vérfifier la mutualisation	8		12	2	CC	1
	Contrôler la gestion d'un projet** Vérfifier la mutualisation	7		10	2	CC	1
TOTAL UE 03		15	18	40	6		3

** = mutualisé avec le M2 DPEC, parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 04	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Outils juridiques de l'action culturelle	Droit des artistes interprètes et droit à l'image**	12	6	18	2	CC	1
	Droit du patrimoine mondial	6		6	1	CC	1
	Législation sociale comparée*	6		6	1	CC	1
TOTAL UE 04		36	6	42	6	CC	3

** = mutualisé avec le M2 DPEC, parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 05	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Les outils de l'action culturelle	LV 1 - Anglais		12	12	1	CC	1
	LV 2 - Espagnol, Allemand ou autre langues		12	12	1	CC	1
	Programmes européens** Vérfifier la mutualisation		12	12	1		1
	Gestion de projets interculturels		12	12	1	CC	1
TOTAL UE 05			60	60	6		5

** = mutualisé avec le M2 DPEC, parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

	TOTAL S3	88	78	182	30		17
--	-----------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	-----------

SEMESTRE 4

UE 06	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
L'action interculturelle	Création et identité culturelle	10		10	2	CC	1
	Médiation interculturelle	10		10	2	CC	1
	Coopération décentralisée	6		6	2	CC	1
TOTAL UE 06		26	0	26	6		3

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Management de la culture	Contrat du spectacle** Vérifier la mutualisation	6		6	2	CC	1
	Organiser un système comptable	6	3	9	2	CT	1
	Payer les artistes	6	3	9	2	CC	1
	International Circulation of Cultural Properties	6		6	1	CC	1
TOTAL UE 7		18	6	24	6		

** = mutualisé avec le M2 DPEC, parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 08	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Enseignements de spécialités	Communication and Theater Art		18	18	2	CC	1
	Cultural identity in Great Britain	12	3	15	1	CC	1
	Film Analysis	12	3	15	1	CC	1
	Culture and Freedom of Speech	6		6	1	CT	1
	LV 2 - Espagnol, Allemand ou autre langues		18	18	2	CC	1
TOTAL UE 08		24	42	66	6		2

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Intercultural Management	Culture and Religion***		12	12	2	CC-CT	
	Marketing France as a Cultural Product***		12	12	2	CC-CT	
	Cultural Differences Seminar***		12	12	2	CC-CT	
	Guest Conferences***	12		12			
TOTAL UE 9		12	36	48	6		

*** = Mutualisé avec l'UFR Langues et communication

UE 10	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
Professionnalisation	Projets professionnels		15	15	2	CC	1
	Stage(s)		15	15	2	CC	1
	Mémoire		30	30	2	CT	10
TOTAL UE 10		20	12	60	6		

	TOTAL S4 présentiel	110	101	211	30		
	TOTAL S4 + encadrement	110	149	259	30		
	TOTAL M2 présentiel	182	259	441	60		
	TOTAL M2 + encadrement	182	307	489	60		

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Précisions :

Le parcours se déroule en 4 semestres :

Année N :

- semestre 1, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ; semestre 2, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement. plus le stage suivi de la rédaction du rapport problématisé.
- Le stage de M1 se déroule de début avril au 30 juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).
- La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.
- La responsable d'année organise les examens de semestre 1 (mi-décembre), puis le jury et la session de rattrapage. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

Année N +1 :

- semestre 3, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- semestre 2, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire professionnel.

Le stage de M2 se déroule de début avril à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs, celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit début septembre (première session) soit mi-octobre (deuxième session).

Les responsables d'année organisent les examens de semestre 1 (mi-décembre), puis le jury et la session de rattrapage. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage du semestre 2 a lieu mi-septembre. Le jury d'année de la seconde année du parcours se tient fin octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières :

1. Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène

d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.
4. Les modules de pratique professionnelle (UE 0 et 00) ne peuvent donner lieu à des épreuves de rattrapage.
5. Une note inférieure à 10 à l'UE 00 n'est pas compensable.